

Mesdames et Messieurs,

Merci de m'avoir invité, en tant que propriétaire d'une petite entreprise, à soumettre mes idées sur l'élaboration du budget de 2015.

Nous sommes propriétaires d'une boutique de loisirs créatifs ici à Kamloops, Colombie-Britannique, mais les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne sont pas propres à ce domaine. J'ai un ami qui possède un petit magasin d'électronique et un fils qui possède une boutique de sport et leurs problèmes sont les mêmes que les nôtres.

Les petites entreprises comme les nôtres ferment à un rythme alarmant. Auparavant, j'avais, par exemple, des magasins de loisirs créatifs ici, à Kelowna, à Salmon Arm, à Williams Lake, Quesnel, etc. Aujourd'hui je suis le seul à avoir survécu ici dans la région intérieure de la province. Il y en avait plusieurs sur l'île de Vancouver, maintenant il n'y en a qu'un. Il y en avait six autres dans la région de Vancouver, aujourd'hui un seul a survécu.

Il n'est dans l'intérêt de personne de voir disparaître les loisirs créatifs, loin de là. À mesure que les *baby boomers* partent à la retraite, un nombre de plus en plus grand d'entre eux se tournent vers des loisirs créatifs pour occuper leur temps. Avec l'encouragement des parents, les plus jeunes adoptent des violons d'Ingres au lieu de passer le plus clair de leur temps devant des jeux d'ordinateur. Notre principal concurrent est le négociant en ligne ou « celui qui travaille dans son sous-sol », et dont les prix heurtent de plein fouet les boutiques traditionnelles puisqu'ils échappent pratiquement à toute réglementation. C'est là, selon moi, que le gouvernement doit intervenir en élaborant une réglementation.

La plus grande partie des vendeurs en ligne n'ont pas de permis d'affaires. Ils ne perçoivent ni ne versent les taxes de vente provinciales ou la TPS. Ils fonctionnent à partir de leur domicile. Aussi n'ont-ils pas à assumer les frais généraux normaux des boutiques et magasins comme le loyer, les services publics, etc. Les gouvernements fédéral et provinciaux échouent à percevoir leur taxe de vente auprès de ces personnes, et en dépit de cela Postes Canada en fait la promotion dans des publicités télévisées où il se présente comme votre service de livraison en ligne.

Les achats en ligne sont une réalité bel et bien établie, mais ils doivent être réglementés de sorte que les conditions soient les mêmes pour toutes les entreprises. Les vendeurs en ligne ou ceux qui travaillent à partir de leur sous-sol devraient détenir un permis et percevoir les taxes tout comme je le fais moi-même. Je ne peux blâmer les consommateurs, ils ne vont pas payer le prix que je demande s'ils peuvent obtenir les mêmes articles à moindre prix et sans payer les taxes. En toute honnêteté, ce qui m'incite à maintenir ma boutique ouverte est le fait que certains clients aiment encore visiter ma boutique et examiner physiquement un article avant de l'acheter, bien que certains d'entre eux viennent dans ma boutique, examinent l'article, puis retournent chez eux et l'achètent en ligne. Il y a aussi les clients qui croient tout simplement qu'il faut appuyer les entreprises locales.

Certains fabricants et grossistes ne vendent pas de produits à personne sauf à une boutique traditionnelle légitime, mais ils sont l'exception. La plupart d'entre eux vendent à quiconque a les moyens de payer.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Le nombre de magasins qui ont fermé leurs portes au cours des quelques dernières années aux États-Unis et au Canada est stupéfiant, et comme je l'ai mentionné, cette situation n'est pas propre au domaine des loisirs. Le seul endroit où, à ce que je sache, un règlement a été adopté aux fins de l'octroi de permis et de la perception des taxes pour tous les vendeurs, que ce soit en ligne, dans une boutique, ou lors d'une foire commerciale, est l'État de la Californie.

En résumé, si nous ne voulons pas voir d'autres recettes fiscales nous échapper et assister au naufrage d'un nombre encore plus grand de petites entreprises, je propose que ce domaine fasse l'objet d'un contrôle.

À nouveau merci de m'avoir offert la possibilité d'exprimer mon point de vue.

Brian Kelly
Propriétaire de Kelly's Kaboose, The Railway Store